

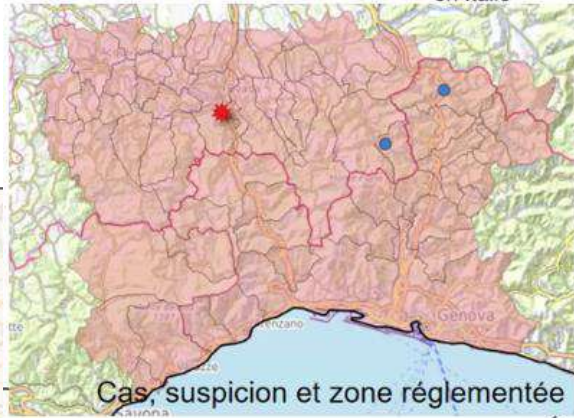


Fièvre Porcine Africaine

Point de situation dans les différents pays

11 mars 2022

1ère déclaration de FPA sur sangliers en Italie



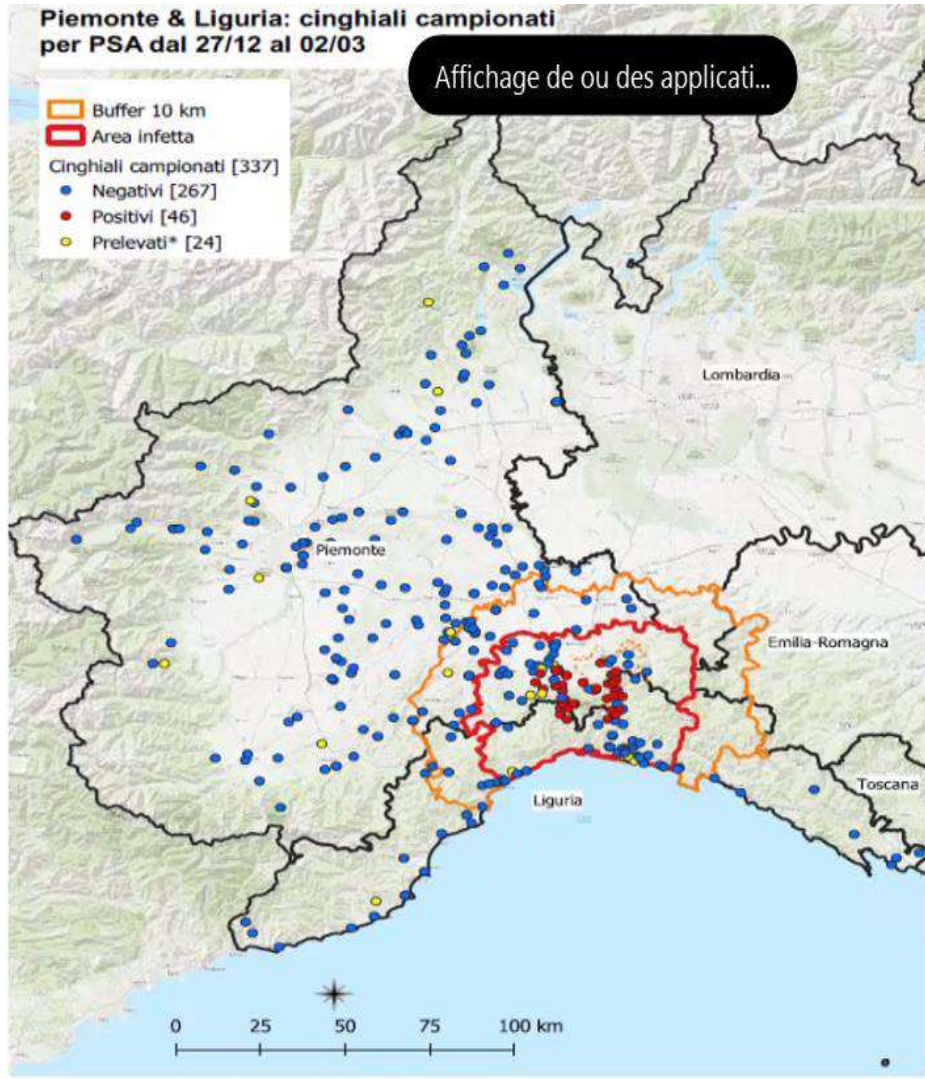
Un premier cas de FPA chez un sanglier a été détecté en Italie, le 05/01/2022, sur la commune d’Ovada dans le Piémont et confirmé par PCR le 06/01/2022. Le cas se situe à moins de 100 km de la frontière française.

Deux cas ont ensuite été détectés à proximité dans la commune de Fraconalto au Piémont et dans la commune d’Isola del Cantone en Ligurie, dans une région montagneuse où une forte densité de sangliers est signalée.

Le virus isolé en Italie est de génotype II, comme ceux circulant actuellement en Allemagne et dans l’est de l’Europe. Cela exclut une contamination venant de Sardaigne où la FPA de génotype I est présente depuis 1978.

Une zone réglementée a été définie en Italie, et rendue officielle par la décision d’exécution 2022/28 de la commission européenne.

Point de situation au 11/03/2022



60 cas de FPA sur sangliers détectés dans la zone infectée sur 351 cadavres de sangliers prélevés (entre le 27/12/2021 et le 06/03/2022).

Ces 60 cas sont répartis sur 2 régions :

- 32 dans le Piémont
- 28 en Ligurie

351 sangliers prélevés :

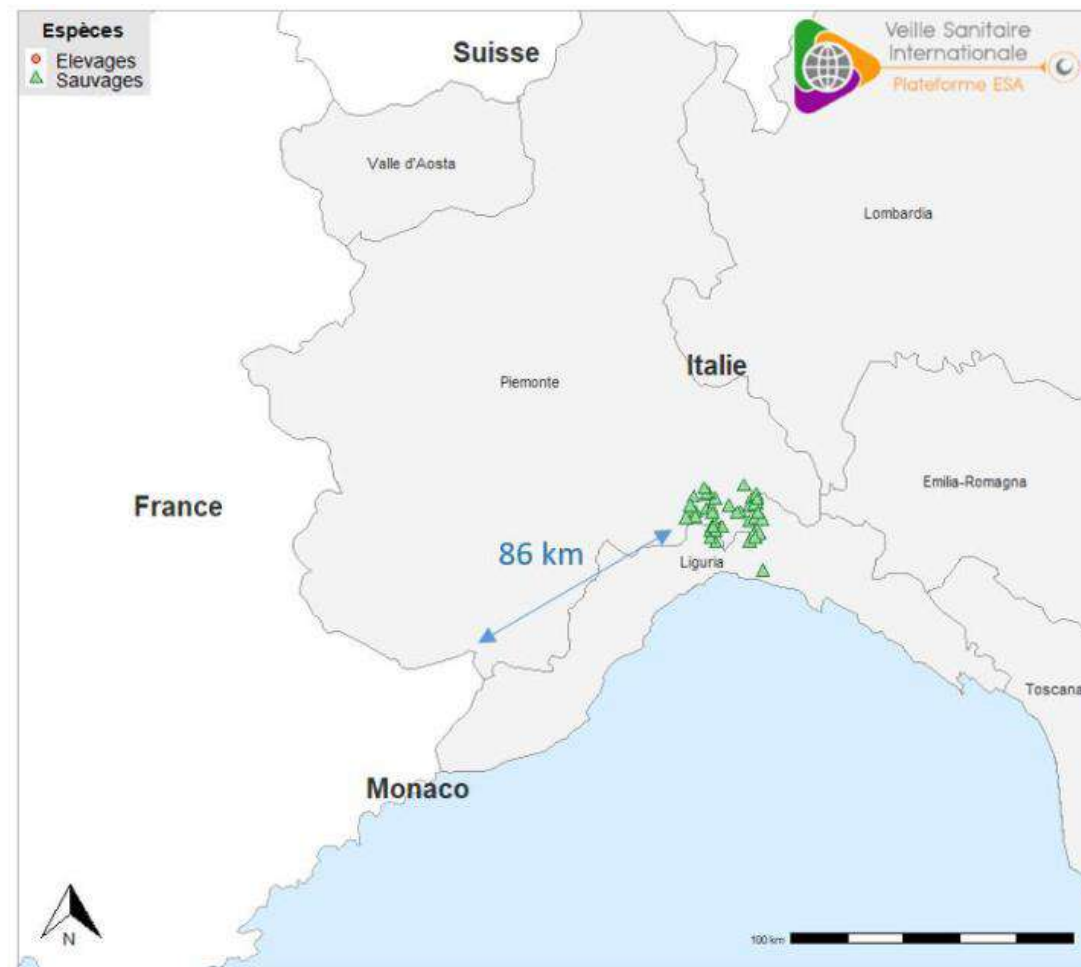
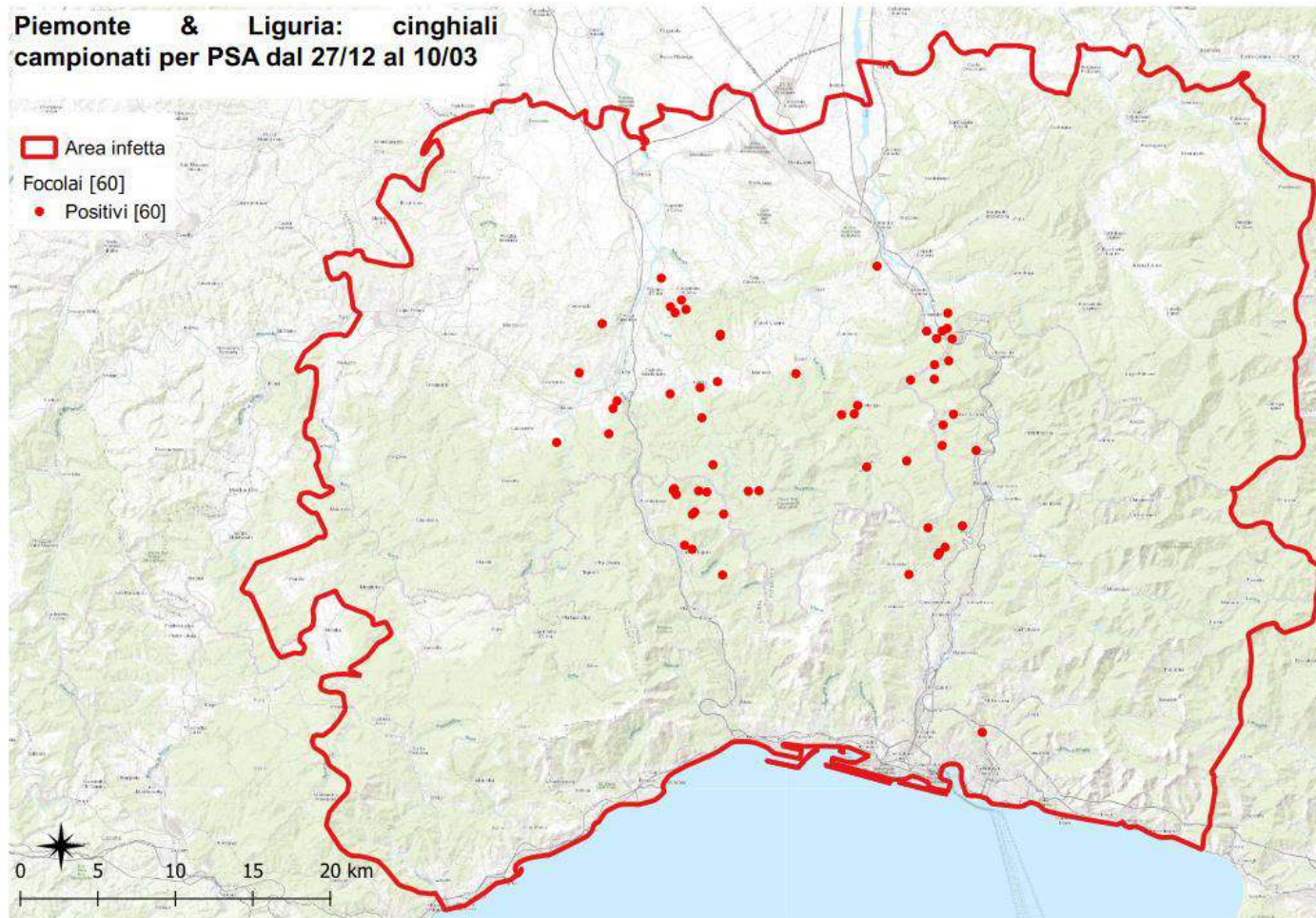
- 123 en zone infectée
- 42 dans la zone tampon
 - 186 hors zone

2 zones ont été définies :

- Une zone infectée (en rouge sur la carte)
- Une zone tampon (en orange sur la carte)

Extension des cas vers l'ouest, en dehors de la zone contenue entre les 2 autoroutes.

Point de situation au 11/03/2022



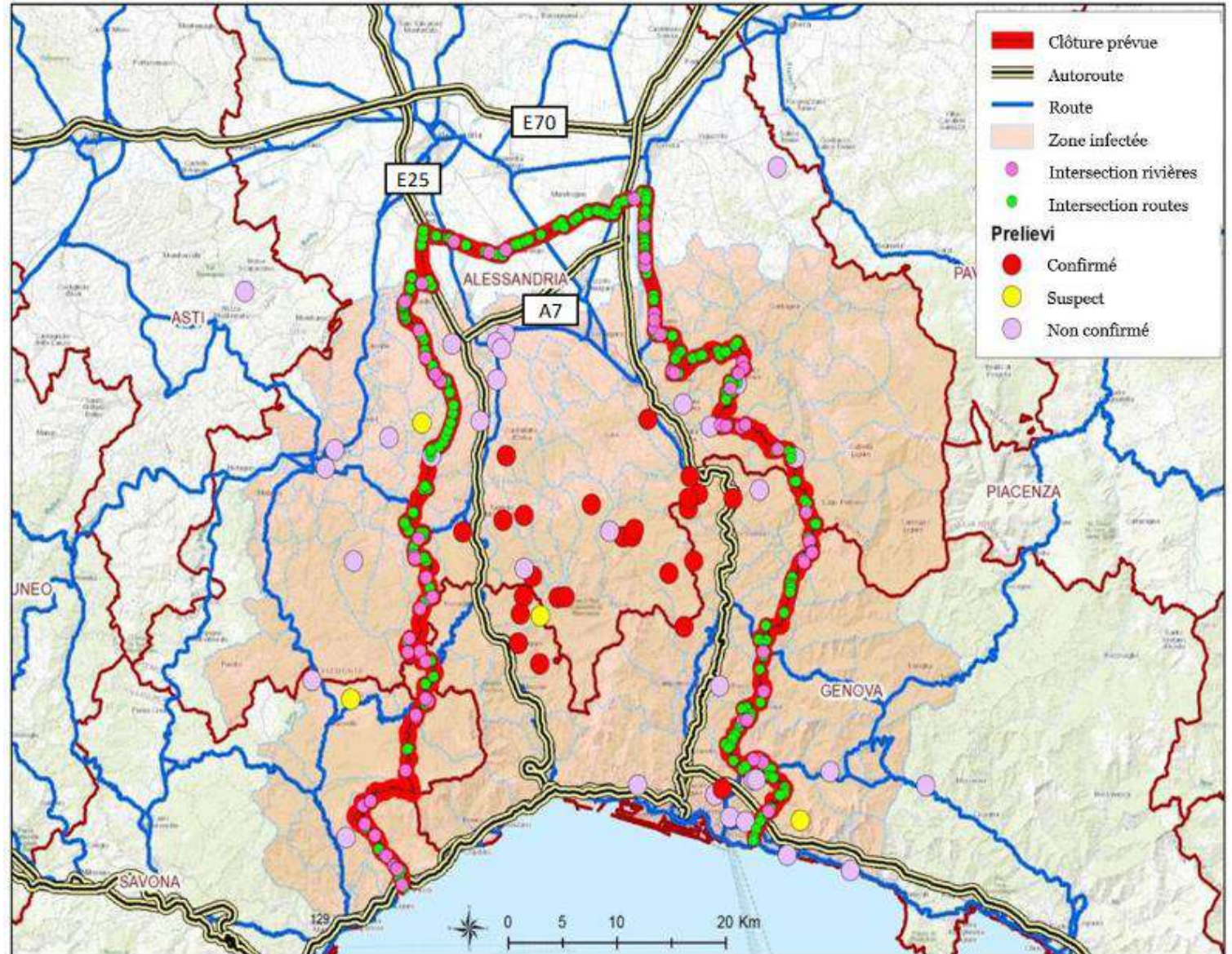
Source : Institut zoo-prophylactique Piémont-Ligurie-Val d'Aoste

<https://www.izspltv.it/it/notizie/233-notizie-istituzionali/1247-controlli-per-la-peste-suina-africana-in-piemonte-e-liguria.html>

Projets de clôtures

Mise en place de 2 rideaux de clôtures :

- 1^{er} rideau : renforcer les clôtures sur les autoroutes E25, A7 et leur jonction
- 2^{ème} rideau : installation de clôtures à l'ouest, au nord et à l'est de ce 1^{er} rideau.



Projets de clôtures

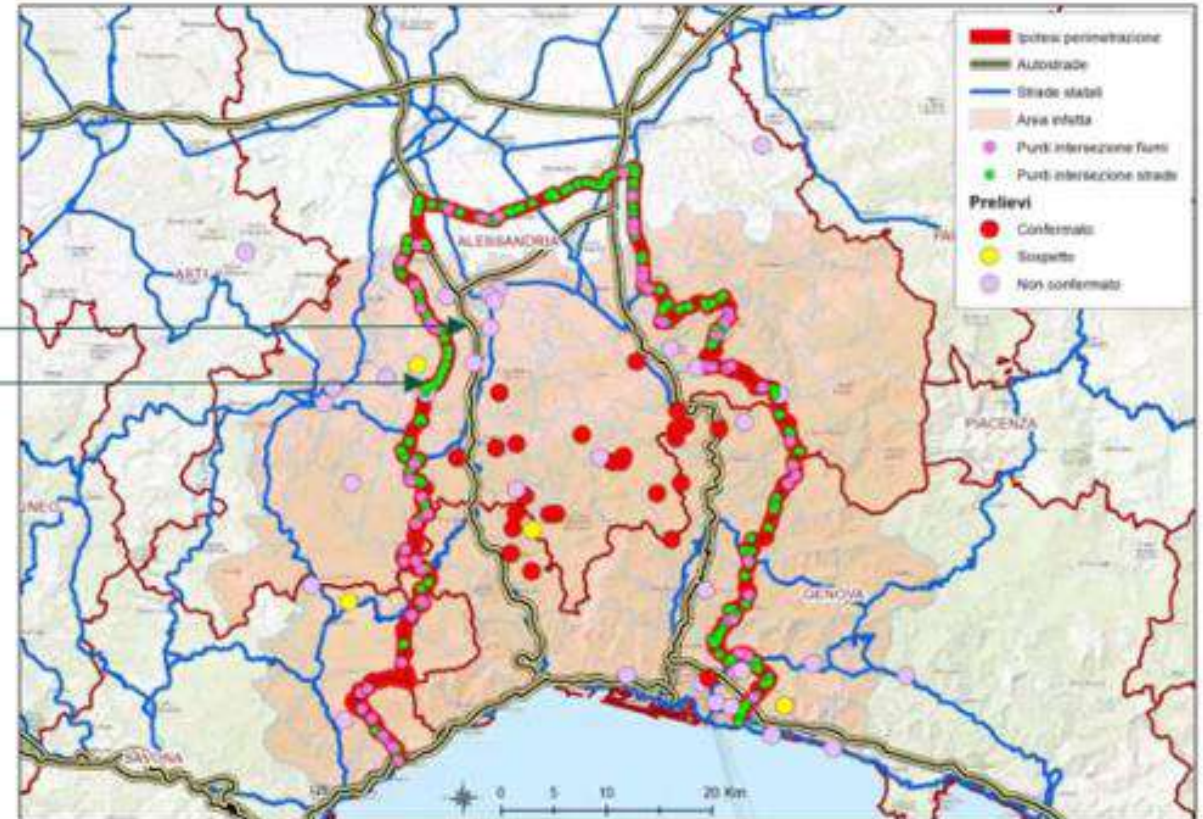
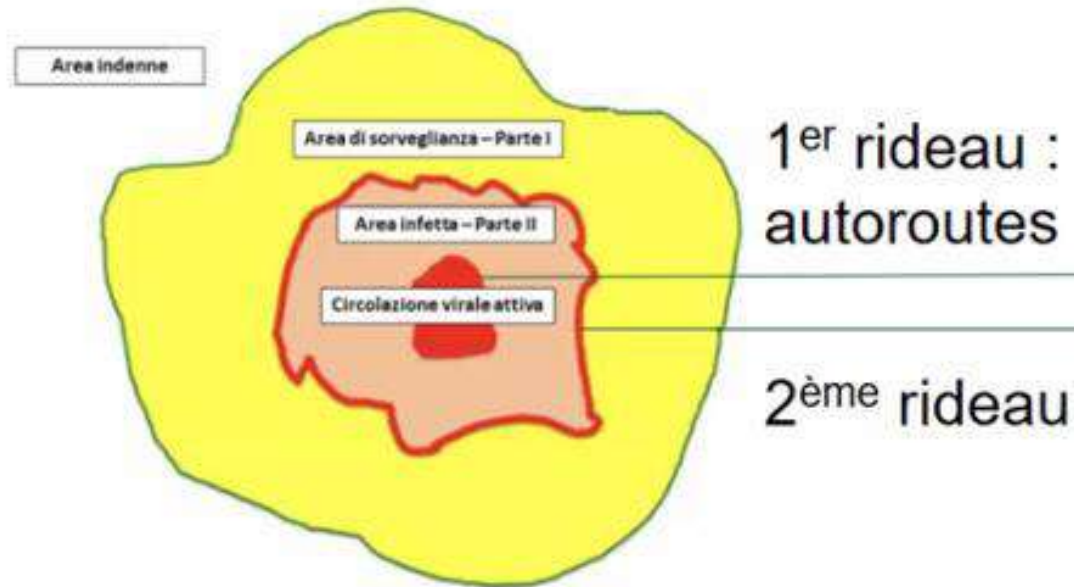


Fig. 5: Schema di divisione interna della zona infetta da PSA nei suini selvatici (Regolamento Delegato 2020/687 e Regolamento di esecuzione (UE) 2021/605)

1^{er} rideau (113 km)

- Travaux débutés le 01/02/2022
- Fin de la 1^{ère} phase la + urgente fin avril (49 km)

Mesures de gestion en Italie



Circulaire ministérielle du 18/01/2022



Zone infectée	Zone voisine (10 km)	Autres régions
<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de la chasse et des autres activités de plein air • Recherche active de carcasses de sangliers à partir des frontières • Gestion et élimination des carcasses selon protocole de biosécurité • Recensement des élevages porcins • Dépeuplement des élevages à risque (y compris les élevages industriels) et des élevages de basse-cour dans la zone infectée et 6 mois d'arrêt de la reproduction et du repeuplement • Arrêt des mouvements de porcs vivants, de produits à base de viande de porc et de SPAn • Test virologique chez les porcs trouvés morts (art. 9, paragraphe 1, règlement délégué (UE) 2020/689) 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la surveillance passive • Test virologique chez des porcs retrouvés morts • Réglementation de la chasse et des activités de plein air • Recensement des élevages porcins et mise à jour immédiate de la Banque Nationale de Données • Renforcement des mesures de biosécurité (annexe II du règlement d'application (UE) 2021/605) et contrôles à partir d'exploitations semi-sauvages par une liste de contrôle spécifique remplie dans le système <u>ClassyFarm</u> • Interdiction de déplacement des sangliers capturés dans les aires protégées et autres établissements fauniques autres que ceux destinés à l'abattage • Amélioration du contrôle des mouvements des porcs 	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des élevages porcins et mise à jour immédiate de la Banque Nationale de Données • Interdiction de déplacement des sangliers capturés dans les aires protégées et autres établissements fauniques • Renforcement des mesures de biosécurité dans les élevages porcins contrôles des mesures de biosécurité, à partir de fermes semi-sauvages • Obligation de clôtures dans les fermes semi-sauvages et identification individuelle de tous les éleveurs présents

Précisions : <https://www.regione.piemonte.it/web/temi/sanita/peste-suina-africana-attivita-consentite-nella-zona-infetta-nellarea-confinante>

Mesures de gestion en Italie

Les mesures suivantes ont été mises en place :

- Mise en place d'une **Foire aux Questions (FAQ)**
 - « *la maladie continue à circuler pendant des années, même dans les populations de sangliers à très faible densité* » → = pas de stratégie de la part des autorités italiennes de réduire la population de sangliers dans la zone ?
 - Hypothèse d'introduction de la FPA : introduction involontaire par l'homme (cargo amarré dans le port de Gênes qui a déversé des déchets contenant des résidus de porc contaminés dans des décharges à ciel ouvert, déchets jetés par des personnes originaires de régions où la FPA est présente dans des conteneurs accessibles aux sangliers)
- Région de l'Emilie-Romagne : utilisation de drones équipés de caméras thermiques pour détecter la présence d'éventuelles carcasses de sangliers

Italie : conséquences à l'export

Numero di allevamenti di suini per regione (2015)



Numero di capi di suini per regione (2015)



Cartographie de la production porcine en Italie en 2015
(en nombre d'élevages et en nombre de porcs)

Sources : IFIP d'après douanes et Eurostat

- 12% des exportations pourraient subir des pertes de débouché

- Environ 45 000 t et 165 M€

Embargos imposés par les pays suivants : Chine, Corée, Japon, Koweït, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Vietnam, Philippines

→ Perte potentielle de 20 M€ / mois

Le marché italien

- 7^e producteur européen : 1,2 M téc prod. en 2020
- 10 M de porcs abattus
- 70 % production : porcs lourds
- Elevages grands et intégrés au nord VS fermes petites taille au sud
- Marché déficitaire et dépendant aux imports
- Secteur charcuterie – salaison = 1 Mt prod. soit 8M€
 - Jambons, produits embossés

Mesures de gestion en France

Mise en place d'un plan d'action FPA

Objectifs : lister et suivre les actions à mettre en œuvre par les différentes parties prenantes publiques et privées concernées suite à la découverte de cas de FPA dans la faune sauvage en Italie.

Coordination

- **Au niveau national :**
 - **Cellule FPA nationale intra-administration**
 - **Cellule FPA nationale professionnelle coordonnées par ANSP/INAPORC**
 - **Copil porcin rattaché au Cnopsav SA :** lister les actions réalisées et à réaliser par chacun/identifier les avancées et traiter les problèmes identifiés
 - **Des groupes techniques** mis en place par la DGAI avec les OPA/OPV
- **Au niveau régional :**
 - **Copil porcin rattaché au Cropsav :** lister les actions réalisées et à réaliser par chacun/identifier les avancées et traiter les problèmes identifiés. Cette entité devrait aussi être le lieu de la coordination et mise en œuvre pratique des actions
 - **GT Faune Sauvage :** monter en gamme de Sagir dans les 3 départements concernés
 - **GT élevage :** Recenser les détenteurs/déploiement des audits dans les élevages/Accompagnement des détenteurs de porcs : formation, accompagnement techniques, voire financier
- **Coordination entre les Autorités françaises et les Autorités italiennes (nationale et régionale)**

Mesures de gestion en France

En synthèse :

- **Faune sauvage** : renforcement de la surveillance par le réseau SAGIR : passage en niveau 2B + analyse des cadavres de bord de route dans les départements du 04, 05 et 06
- **Élevages** :
 - Délimitation d'une zone de vigilance : départements 04, 05, 06 et 83
 - Recensement des détenteurs et communication/sensibilisation
 - Déploiement d'audits pour évaluer le niveau de biosécurité vis-à-vis du risque « sangliers »
- **Plan de communication** (voir diapositives suivantes)

	Modalité de surveillance	Niveau 1	Niveau 2a	Niveau 2b	Niveau 3
SAGIR	Fonctionnement habituel du réseau Sagir	X			
	Renforcement analyses : analyses PP sur l'ensemble des cadavres de sangliers collectés dans le cadre du réseau Sagir		X	X	X
	Renforcement de l'observation terrain en augmentant le réseau d'acteurs			X	X
	Renforcement de la collecte par les ITD Sagir et possibilité de prélèvements terrain pour éviter tout transport de cadavre			X	X
	Prélèvements terrain sur tous les cadavres de sangliers (y compris bord de route)				X
	Recherche active de cadavres de sangliers par des agents ONCFS / chasseurs spécifiquement formés				X
EXAMEN DE CARCASSES	Examen de carcasses dans le cadre de la pratique habituelle de la chasse			X	X

NB : Pour les zones de niveau 4, les modalités de surveillance sont définies dans la note de service DGAL/SDSPA/2017-727 du 04/09/2017.

Mesure de gestion en France : Biosécurité

Objectif : Convaincre et faire adhérer les éleveurs de la région à la stratégie mise en œuvre:

- Expliquer les risques de contact direct ou indirect avec des sangliers sauvages et les mesures de protection à mettre en œuvre.
- Présenter les conséquences auxquelles l'éleveur s'expose en cas d'absence de non-respect des mesures de biosécurité

Les actions :

- Un **recensement exhaustif** des élevages commerciaux et non commerciaux
- **Analyse de risque** par rapport au **risque sanglier**
- Des **évaluations des mesures de biosécurité** en élevages par les professionnels et les services de l'Etat
- Une **communication harmonisée et partagée** entre Professionnels et Services de l'Etat
- Un **suivi de l'avancement** des audits, visites et inspections en élevages
- Un **accompagnement** de terrain des éleveurs

France : Biosécurité – déploiement des audits

1^{ère} phase : Déploiement des audits biosécurité dans les élevages de la zone de vigilance définie (départements 04, 05, 06, 83) courant du 1^{er} trimestre 2022

- 399 détenteurs recensés dans ces 4 départements
- Proposition de la DGAL de cibler les audits, en priorité, chez les éleveurs suivants :
 - N/NE/NPS (plein-air et bâtiment, professionnels et non-professionnels)
 - E/PSE plein-air professionnels
 - E/PSE plein-air non professionnels et n'ayant pas encore eu de Visite Sanitaire Porcine

Audits réalisés par :

- Les représentants de la filières pour les N/NE/NPS et E/PSE plein-air professionnels (Maison Régionale de l'Élevage PACA, FRGDS/GDS, Chambre d'agriculture...) = 120 élevages à auditer
- Les vétérinaire sanitaires pour les E/PSE plein-air non professionnels
- Coordination par ANSP/INAPORC/GDS France au national et MRE PACA/FRGDS au régional

Audits réalisés sur la base d'une version simplifiée de l'audit PigConnect Biosécurité (sélection des items en lien avec le risque « sangliers »)

2^{ème} phase : contrôles des DDecPP dans les élevages problématiques, sur la base des comptes-rendus d'audit.

France : Biosécurité – déploiement des audits

Mise en place des audits/visites/contrôles biosécurité en élevage

Etat au
04/03

Situation au 01/02/22 - 398 détenteurs porcins enregistrés dans BD PORC (départements 04, 05, 06 et 83)		Type d'intervention	04	05	06	83	Total par catégorie d'intervention
Base BD PORC à préciser	Etablissements insuffisamment caractérisés dans base BD PORC	MRE-CRA + FRGDS PACA	42	27	20	27	116
Evaluation biosécurité 1ère vague	Elevages naisseurs (N/NE/NPS) (hors-sol ou plein air)	Audit pro	23	27	12	11	73
	Elevages engraisseurs (E/PSE) "professionnels" plein air	Audit pro	13	22	8	3	46
	Elevages engraisseurs (E/PSE) "non professionnels" plein air	VSP	21	19	9	5	54
	Etablissements detenant des porcs d'agrément/d'exposition ou des sangliers d'élevage	Inspection DDecPP	9	9	11	22	51
Evaluation biosécurité 2ème vague	Elevages engraisseurs (E/PSE) "professionnels" hors sol	A déterminer	7	19	1	2	29
	Elevages engraisseurs (E/PSE) "non professionnels" hors sol	A déterminer	7	16	3	3	29
Total			122	139	64	73	398

12/116

27/119

0/54
32/51

59/398

Mesures de gestion en France – actions pilotées par la DGAL

Prévention:

- Organise une campagne de sensibilisation des détenteurs et met à disposition des acteurs des supports de communication relatifs à la biosécurité
- Renforce les contrôles officiels (biosécurité, denrées alimentaires en provenance de territoires à risque)
- Sécurise la filière porcine dans ses débouchés et travaille à la mise en place d'accords de régionalisation avec les Pays tiers et à l'avancée du dossier compartimentation

Surveillance:

- Organise une campagne d'appels à la vigilance et met à disposition des acteurs des supports de communication en élevage et dans la faune sauvage
- Définit en lien avec les acteurs concernés les mesures de surveillance à mettre en œuvre en élevage et dans la faune sauvage.

Lutte:

- Coordonne les travaux d'anticipation de la lutte

Mesures de gestion en France – actions pilotées par la DGAL

Organisation:

- Réunit le CROPSAV et plus régulièrement le GT élevage rattaché au CROPSAV SA
- Réunit les directions départementales et les représente dans le cadre des réunions nationales
- Assure une coordination avec les régions italiennes frontalières

Identification des acteurs:

- Recense les acteurs sanitaires porcins locaux (vétérinaires, GDS, CA...)

Prévention:

- Organise en lien avec la filière, les actions relatives à la biosécurité et leur suivi
- Organise, avec la FRGTV, des formations des vétérinaires et agents DDPP

Surveillance: Assure le suivi des actions de renforcement de la surveillance dans la faune sauvage

Lutte: Coordonne les travaux d'anticipation de la lutte

Mesures de gestion en France – actions pilotées par la DRAAF PACA

Organisation:

- Réunit le CROPSAV et plus régulièrement le GT élevage rattaché au CROPSAV SA
- Réunit les directions départementales et les représente dans le cadre des réunions nationales
- Assure une coordination avec les régions italiennes frontalières

Identification des acteurs:

- Recense les acteurs sanitaires porcins locaux (vétérinaires, GDS, CA...)

Prévention:

- Organise en lien avec la filière, les actions relatives à la biosécurité et leur suivi
- Organise, avec la FRGTV, des formations des vétérinaires et agents DDPP

Surveillance: Assure le suivi des actions de renforcement de la surveillance dans la faune sauvage

Lutte: Coordonne les travaux d'anticipation de la lutte

Mesures de gestion en France – actions pilotées par la DDecPP et DDT 04, 05, 06 et 83

Organisation:

- Participent au Groupe de travail élevage régional
- Mettent en place des cellules de suivi départemental des actions en élevage et dans la faune sauvage

Identification des acteurs, prévention, surveillance et lutte:

- Mettent en œuvre localement les actions du plan de la prérogative de l'Etat, en lien avec les acteurs locaux concernés
- Travaillent à l'anticipation de la lutte

Mesures de gestion en France – actions pilotées par les organisations vétérinaires

Organisation :

- Participent au comité de pilotage porcin national et régional

Identification des acteurs:

- Diffusent les informations relatives à la déclaration des détenteurs
- Recensement des vétérinaires porcins

Prévention :

- Diffusent des documents de communication
- Mise en œuvre des visites sanitaires porcines et suivi de l'avancée du déploiement de l'avancée des VSP

Surveillance :

- Diffusent des documents d'appels à la vigilance et rappels des critères de suspicion clinique

Lutte:

- Contribuent aux travaux d'anticipation à la lutte

Mesures de gestion en France – actions pilotées par la filière

Organisation:

- Mise en place d'une cellule nationale professionnelle
- Participent au comité de pilotage porcin national et régional

Identification des acteurs:

- Contribuent au recensement des acteurs et à la mise à jour du fichier BD Porc
- Diffusent les informations relatives à l'obligation de déclaration des détenteurs au sein des réseaux respectifs

Cellule nationale professionnelle :

Coordination : ANSP/INAPORC

Membres nationaux : ANSP/INAPORC/LCA/FNP/BD PORC/GDS France/SNGTV/CR/APCA

Membres régionaux : GDS/FRGDS PACA, MRE PACA, Chambres d'agriculture, GTV/OVVT PACA, FDSEA 06, Interporc Rhône-Alpes, FRGDS AURA.

Mesures de gestion en France – actions pilotées par la filière

Prévention:

- Relaient les messages d'appels à la vigilance au sein des réseaux respectifs
- Contribuent aux actions d'élévation rapide de la biosécurité au niveau national et dans les départements 04, 05, 06 et 83 avec notamment :
 - mise en œuvre des audits professionnels,
 - cellule de suivi régional et départementale de l'avancement de la biosécurité,
 - participe à la mise en place d'une cellule locale d'accompagnement des éleveurs
- Sécuriser la filière porcine dans ses débouchés : participe aux travaux relatifs à la régionalisation

Surveillance:

- Diffusent des documents d'appels à la vigilance et rappels des critères de suspicion clinique

Lutte:

- ~~Contribuent aux travaux d'anticipation à la lutte~~
-

Mesures de gestion en France – actions pilotées par les transporteurs

Les transporteurs (FNTR, OTRE)

- Relaient les messages de sensibilisation au sein de leurs réseaux (biosécurité)
- Travaillent en lien avec la filière porcine à la mise en place dans les meilleurs délais d'un maillage territorial en stations de nettoyage et désinfection des moyens de transport de suidés.

Actions ANSP/MRE PACA/Interporc Rhône-Alpes en lien avec l'IFIP

- Prise de contact avec les abattoirs de PACA : aire de lavage ? Aux normes ou non ?
- Recherche d'aire privée en PACA → pas d'aire privée aux normes et acceptant des porcs identifiée
- Déploiement des audits dans les aires de Rhône-Alpes n'ayant pas encore eu d'audit

Mesures de gestion en France – actions pilotées par les acteurs de la faune sauvage (OFB, FNC) et le MTE

❖ Saisine de l'OFB : transmission du courrier le 28 janvier 2022

- ✓ Identifier les zones de continuité écologique entre les populations de sangliers situées de chaque côté de la frontière franco-italienne
- ✓ Appuyer la plateforme ESA pour définir des critères permettant de réévaluer le zonage de surveillance actuel et la méthodologie à mettre en œuvre dans les zones non couvertes par le réseau SAGIR
- ✓ Proposer des mesures permettant de diminuer les densités de sangliers dans les zones frontalières
- ✓ Réaliser un recensement de toutes les informations permettant d'identifier des flux anthropiques de sangliers

❖ Saisine de la DEB/MTE : transmission du courrier le 31 janvier 2022

- Réduction de la population des sangliers sauvages
 - ✓ Prolongation de la chasse dans les départements 04, 05 et 06
 - ✓ Interdiction de l'utilisation de l'agrainage en collaboration avec le SDGC
 - ✓ Incitation des chasseurs à tirer sur les laies adultes

❖ Action DGAL :

- ✓ Mise à jour de l'instruction n° DGAL/SDSPA/2018-938 - modalités de surveillance événementielle PP dans la faune sauvage

France : plan de communication

Actions en cours pour sensibiliser sur les risques relatifs aux produits carnés et sur la présence de cadavres de sangliers :

1) Ressources disponibles sur le site internet du ministère (rappel)

► Dossier PPA :

<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine>

► Kit de communication :

<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-le-kit-de-communication>

► **Les affiches spécifiques pour la déclaration obligatoire et la vigilance** ; les détenteurs de porcs et/ou de sangliers : <https://agriculture.gouv.fr/ppa-quand-la-suspecter-declaration-obligatoire-et-vigilance>



France : plan de communication



2) Spots radio pour les autoroutes du sud-est (Vinci autoroutes)

- Feu vert obtenu du Service d'information du Gouvernement
- Diffusion à compter d'aujourd'hui (08/02) jusqu'au 21/02
- 6 fois par jour



3) Affichages des messages de prévention sur les aires d'autoroute du sud-est

- Accord obtenu (MTE et Service d'information du Gouvernement)
- Affichage : *en cours de programmation*



4) Plan médias

- Achat d'espaces dans la presse professionnelle et cynégétique (17 février au 2 mai)
 - ✓ Presse élevage : « Réussir porc » et « Porc magazine »
 - ✓ Presse agricole départementale
 - ✓ Presse cynégétique : « Connaissance de la chasse » et « Le chasseur français »
 - ✓ Presse transporteurs : « L'Officiel des transporteurs » et « Transport info »
- Achat d'espace digital (mi-février à mi-mars) sur sites web (animation vidéo + bannière web) touchant les voyageurs, les transporteurs et les éleveurs.